

10

informations correspondance ouvrières

Regroupement Inter Entreprise

SOMMAIRE

LES TRAVAILLEURS EN FRANCE	p 1
LES SYNDICATS	p 4
INFORMATIONS , LIAISONS	p 6
MOBILISATION DANS LES ENTREPRISES	p 8
LA SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE	p 9
CORRESPONDANCE	p 13
PUBLICATIONS	p 15

LE NUMÉRO

mensuel

0,50 F

NUMERO 20

JUILLET 1963

les travailleurs en france

RENAULT:

Deux petits faits qui montrent pratiquement l'insertion des délégués dans une entreprise et le rôle réel qu'ils peuvent jouer.

Comment se brisent les initiatives des travailleurs:

Le 5 Juin on apprend dans l'atelier que la paie prévue pour le Vendredi 7 est reportée au lundi 10. Ça compte une fin de semaine sans paie. Pas d'explications côté direction. Protestations de partout.

Un gars de l'atelier vient me voir à ma machine " on devrait faire quelque chose, une pétition."- "Fais-là "- " Je ne sais pas écrire, toi tu as des idées, tu peux le faire".- " Je n'en sais pas plus que toi, prends un papier et fais le ". Le gars repart dans son coin et au bout d'un moment ramène un texte qui colle. Et il se lance dans tout l'atelier à recueillir des signatures, que tout le monde lui donne. Tout ceci en dehors des délégués et syndicats.

Après, il parle d'aller porter le tout à la direction, accompagné de gars qui ont signé. C'est alors qu'intervient le contremaître. " Tu as circulé dans l'atelier, tu n'en as pas le droit, ce sont les délégués qui sont habilités à faire cela ". Le gars tire l'impression qu'il y aura des sanctions à la clé s'il poursuit, qu'il va se retrouver seul. Pas question non plus d'aller porter ça aux délégués. Alors il ramasse ses signatures et tout en reste là.

L'attitude des cadres devant les ouvriers et devant les délégués:

Lundi matin- Le tablier qu'on me donne au magasin est sale. Je demande qu'on me le change- refus- Je vais alors voir un responsable. Ils me font tout un baratin, mais refusent aussi. Pour voir, je vais chercher le délégué FO et je reviens avec lui vers le responsable. Le ton change tout d'un coup. Le supérieur reconnaît tout ce qu'on veut maintenant, que le tablier est sale, qu'il va falloir faire une réclamation à la blanchisserie, etc.. et il donne l'ordre qu'on me change mon tablier. C'est bien clair. Ce que je peux dire n'a aucun poids: les mêmes paroles dans la bouche d'un délégué ouvrent l'oreille des cadres. Bien sûr il ne s'agit que d'une histoire de tablier et pour des choses importantes ce serait différent (ce serait peut-être le délégué qui se défilerait). Mais pour les petites choses de ce genre tout ce que nous réclamons directement rencontre le même mépris. Le délégué c'est quelqu'un que les chefs écoutent, comme s'il était du même bois qu'eux.

L'ACCORD RENAULT et les 40 HEURES:

signé par toutes les organisations syndicales le 29 décembre 1962 comportait un article 30 intitulé " Durée du travail " :

art. 30: les parties signataires considèrent que la durée du travail doit être envisagée sous tous les aspects et notamment dans le cadre de l'année, estiment que les dispositions en matière de congés sans résoudre définitivement le problème, constituent une étape importante dans la diminution du temps de travail. Elles admettent, en ce qui concerne le retour à la durée hebdomadaire légale du travail, que la solution de ce problème ne peut-être envisagée que d'une façon progressive. Elles décident de se rencontrer lorsque les conditions nécessaires seront réunies et, en tout état de cause, avant l'expiration du présent accord, pour étudier en commun la possibilité de fixer les modalités de réalisation de cet objectif. "

Cet accord est conclu pour deux ans, jusqu'au 31/12/64 cela veut dire en clair: pour l'instant contentez-vous de la quatrième semaine. Pour le reste on verra après.

Un tract CGT du 7 juin proteste contre le refus de la direction de discuter la réduction du temps de travail. Le titre du tract en dit plus long: "Le programme est réalisé M. Dreyfus". L'accord Renault comportait-il donc l'engagement de réaliser un programme ?

La Régie dit "Ce n'est pas le moment" (bien sûr les voitures se vendent bien en ce moment). La CGT et la CFT écrivent: "Nous devons agir". En vertu de quoi, le département I4 envoie 600 lettres à la Direction, le comité exécutif CGT organise une conférence de presse, "si possible dans l'unité" (sic) et convoque pour le 14 juin un "grand meeting de solidarité avec le peuple espagnol, avec la participation d'Angela Grimau".

"L'écho des métaux Renault" (section Renault du PCF) écrivait le 24 janvier 1963:

"Dans les accords, la Régie reconnaît la légitimité des 40 heures et pour la première fois elle y fait allusion. Le fait de lui avoir fait reconnaître que la semaine légale est de 40 heures, doit nous aider afin que la commission chargée d'examiner la diminution des horaires sans perte de salaire se réunisse rapidement".

Le rôle des syndicats (ici la CGT, mais les autres suivent) apparaît clairement: en janvier il s'agissait de créer un climat d'euphorie (la "victoire" de la 4ème semaine) (les 40 heures dans la poche si..) pour permettre à l'usine de faire face au boom de la production (+20%). En juin, juste avant la fermeture de l'usine, quelques phrases ronflantes, et tout est joué. Le syndicat, service psychologique de l'usine?

JEUMONT:

ce groupe franco-belge (Empain) est en train de fusionner toutes les fabrications électriques avec Schneider. Concentration d'entreprises parmi d'autres dans le cadre du Marché Commun. Mais même ainsi, le nouveau groupe reste loin derrière les groupes étrangers (américains de la CGE-Alsthom- par exemple).

Pour les travailleurs, cela paraît bien lointain, mais peut avoir des conséquences directes (déplacements d'usines, licenciements,).

ASSURANCES GENERALES:

concentration de trois sociétés nationales en une seule. Là aussi chacun s'interroge sur les conséquences.

DANS UNE PETITE BOITE (métallurgie- 130 salariés)

Un des contre coups de la grève des mineurs et de l'élan qu'elle avait suscité au départ a été... la création d'une section syndicale d'entreprise.

Auparavant, les salaires étaient ajustés tant bien que mal par le patron en fonction des salaires de la métallurgie, et de son intérêt à ne pas voir les ouvriers partir ailleurs pour une meilleure paie.

Après la constitution de sections syndicales il y eut des élections de délégués; autrefois la liaison entre les ouvriers et le patron était assurée par certains ouvriers. Maintenant, les délégués ont évidemment un rôle à jouer. Tout se formalise: du moment qu'ils existent, ils doivent présenter des revendications celle d'une augmentation de salaire de 20 frs (anciens) de l'heure (5% pour les employés) uniforme ceci pour tenir compte de l'avis de tous les ouvriers.

La direction en face de délégués officiels joue aussi le jeu: elle ne doit pas paraître leur donner trop d'importance, trop leur céder. Elle donne un délai de 10 jours. Au bout des 10 jours, rien. Réponse du patron- lancée comme une boutade- " S'ils ne sont pas contents, ils n'ont qu'à faire grève ". Lui-même n'y croyait pas.

Il a bien été forcé d'y croire. 95% des ouvriers ont commencé à débrayer une heure, un soir. Le patron a proposé alors 10,50 d'augmentation horaire uniforme. Les délégués ont consulté les ouvriers par vote à mains levées. Auparavant, le délégué CGT donne l'avis du syndicat " On ne sait pas où ça emmène la grève ". " Ce sera dur, etc..." Après ce tableau sombre, seulement une douzaine sur 60 sont pour "continuer la lutte".

J'ai voté contre. Un délégué m'a demandé après pourquoi? Que lui dire? Il est bien évident que dans la situation maintenant, une lutte isolée dans une petite entreprise ne mène pas loin, même sans la propagande pessimiste des délégués avant le vote.

Qu'y-a-t-il de changé réellement depuis qu'il y a des délégués? Cette petite lutte s'est terminée par une victoire- victoire du syndicat bien sûr- qui a réussi à s'intercaler dans les rapports salariés-patron. Chacun maintenant joue un jeu plus ou moins subtil dont en fin de compte nous sommes l'enjeu, sans que chacun en soit d'ailleurs conscient.

DE LA VOIX DES METAUX (CFTC) Juin 63:

" En avril 62, la direction des Etablissements Bouyer, à Montauban, licencierait 71 ouvriers qui s'étaient mis en grève pour obtenir l'institution d'un comité d'entreprise. Les délégués du personnel et les candidats au comité d'entreprise -tous CFTC- étaient compris dans cette mesure.

" Bref, depuis bientôt un an, l'entreprise se trouve sans délégués.

"Après une telle affaire, on conçoit que les camarades éventuels hésitent.

" La direction a cependant trouvé quelques volontaires du côté de FO (qui n'existait pas en avril 62). On dit en effet, qu'elle a besoin maintenant de délégués. Pourquoi? Parce qu'elle souhaite que les intérêts de son personnel soient bien défendus? Non pas, mais parce qu'elle voudrait obtenir un prêt d'argent de la part des pouvoirs publics. Ceux-ci lui auraient dit: " Point de délégués, point de sous ..."

" Les élections ont eu lieu. La direction disait merci aux ouvriers qui venaient voter. On comprend pourquoi: telle Perrette et son pot-au-lait, la direction voyait l'argent rentrer dans sa caisse.

"Mais elle en est pour ses frais, car le résultat a été catastrophique pour elle: le quorum n'a même pas été atteint "...

Cet écho est très significatif: l'Etat fait pression sur un employeur pour qu'il respecte une "légalité syndicale". C'est d'ailleurs ce même état qui réquisitionne les mineurs, qui parle sérieusement de reconnaître la section syndicale d'entreprise, et que les syndicats accusent par ailleurs de vouloir les "intégrer".

Il n'y a pas, malgré les apparences, de contradictions dans tout cela. Par delà les particularismes, et les vicissitudes politiques du moment, il y a une évolution objective du capitalisme. D'une part vers le capitalisme d'Etat, forme ultime de la concentration capitaliste; d'autre part vers l'insertion du syndicat comme organisme de gestion de cette société "concentrée" (les syndicats russes pouvant être un des modèles). C'est donc normal que l'état cherche à imposer à un employeur une structure qui corresponde à l'évolution. Dans le conflit patronat syndicat autour du partage du pouvoir dans l'entreprise, ce ne sont pas les travailleurs qui fournissent la force, mais l'état. Au contraire ceux qui voulaient imposer la légalité syndicale en s'appuyant sur la lutte des travailleurs se trouvent exclus de l'entreprise.

L'arsenal de LIMOGES

doit être vendu à la SAVIEM (filiale Renault). Que les travailleurs de l'Arsenal se battent pour conserver leur statut et leurs salaires, c'est normal, les délégués syndicaux CGT, CFTC, et FO dans un communiqué commun, ont affirmé " qu'ils voulaient se faire entendre dans le calme et la raison"; mais il faut citer leurs arguments:

" Sur le plan des intérêts de l'Etat, une telle décision serait un marché de dupe, et c'est une fois de plus les contribuables qui en feraient les frais. Ce n'est un secret pour personne que l'arsenal de Limoges fabrique un moteur de char, qu'il fournit à l'Etat plusieurs centaines de milliers d'anciens francs moins cher qu'une société privée qui exécute le même moteur. L'atelier de Limoges a ainsi économisé plusieurs milliers à la nation."

" L'arsenal de Limoges déclarent-ils, est le seul établissement d'armement fabriquant des moteurs de matériel auto-char. Il a donc une vocation d'armement qui ne peut lui être enlevée que pour des motifs inavoués ou inavouables ".

(Le Monde 20 Juin 63).

oooooooo

les syndicats

Intégration et contestation:

" Monsieur GRANDVAL, ministre du travail a présidé dimanche à Beauvais le banquet de clôture du congrès des journalistes CFTC. "Vos travaux, a déclaré le ministre, sont le prolongement de l'activité de la grandecentrale syndicale, dont la puissance revendicative n'altère en rien les rapports qu'elle entretient avec les pouvoirs publics. C'est son rôle de contester, et nous devons ensemble oeuvrer pour le plus grand bien du pays ". (Le Monde).

Monsieur Declercq, leader CFTC, de la Loire Atlantique au Congrès CFTC:

" Il ne faut pas flirter avec le patronat et l'administration gaulliste ni cautionner l'actuelle politique économique. Il faut lever l'équivoque. Démocratiser la planification, ce n'est pas obtenir quelques sièges autour d'un tapis vert, mais pouvoir choisir l'emploi des crédits pour l'armement nucléaire ou pour le logement. Ce serait trahir l'orientation du précédent congrès et la classe ouvrière ".

(ce qui ne l'a pas empêché de voter le rapport faisant confiance aux dirigeants nationaux CFTC).

Encore un "Comité de liaison démocratique":

entre Force Ouvrière, la SFIO, l'UDSR, les radicaux socialistes dans le département du Rhône qui:

" ...proclame notamment son attachement à "l'institution d'un arbitrage obligatoire des conflits du travail et préalable au lock-out ou à la grève, qui doit demeurer l'arme suprême ".

"JE N'ETAIS PAS SYNDIQUE:

-parce que j'estimais que les syndicats étaient inutiles et inefficaces.

" J'oubliais que c'est à leur action que je dois de bénéficier aujourd'hui des congés payés, de la Sécurité sociale, des Conventions Collectives, du repos hebdomadaire, du salaire minimum garanti, de la semaine légale de 40 heures, et de chaque nouvel accord de salaires.

-parce qu'il y a plusieurs syndicats.

" J'avais cependant depuis longtemps choisi telle marque d'appareils ménagers tel épicier, tel médecin.

-parce que la cotisation syndicale est trop chère.

" J'avoue cependant n'avoir trouvé aucune "Compagnie d'assurance" qui prenne en main, pour 2 ou 3 frs par mois, la défense efficace de mon gagne pain.

-parce que le syndicalisme "c'est de la politique".

" Bien sûr pour m'en convaincre, j'ai lu les statuts des différents syndicats.

"Et j'ai trouvé dans ceux de la CGT, Force Ouvrière, que le syndiqué conservait "l'entière liberté de participer en dehors du mouvement syndical à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique".. Le syndicat se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans son sein les opinions qu'il professe en dehors.

" Cet apolitisme ne limite pas l'action syndicale aux problèmes strictement corporatifs; ce qui n'est plus possible aujourd'hui. Il signifie essentiellement que le syndicat ne doit jamais être influencé, soumis, dominé par une idéologie politique.

" Dès lors, je n'ai plus hésité et parce que c'était mon devoir et mon intérêt, j'ai adhéré à la "Confédération du Travail Force Ouvrière".

De la lettre aux militants Force Ouvrière (N° 10-Mai 63).

" Le C.C.N. après l'arrêt des négociations visant à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, regrette le retard ainsi causé dans l'édification de l'Europe démocratique. Il souligne les intérêts majeurs des parties en cause et ceux de l'ensemble du monde libre.

" Le C.C.N. tout en se félicitant que le Traité signé au début de l'année entre la France et l'Allemagne traduise l'heureuse évolution des rapports entre les peuples des deux pays, ne saurait admettre que son caractère bilatéral porte atteinte à l'esprit communautaire. Il marque son insistance pour que les objectifs et le fonctionnement des Communautés du Charbon et de l'Acier du Marché commun et de l'Euratom, tels qu'ils ont été définis par les traités de Paris et de Rome, ne soient pas compromis."

" Le mouvement syndical libre continuera d'apporter son appui sans réserve au renforcement de la cohésion interne du Marché Commun. C'est une condition indispensable à l'élévation du niveau de vie des peuples et à une expansion économique harmonieuse "

L'Europe libre, l'appui sans réserve au Marché Commun, instrument de concentration capitaliste, le soutien à l'impérialisme anglais présenté comme "l'intérêt du monde libre" c'est cela " le syndicat qui ne doit jamais être influencé, soumis, dominé par une idéologie politique (citation précédente).

Les camarades anarcho-syndicalistes peuvent toujours justifier leur présence à FO "pour la sauvegarde d'un syndicalisme indépendant de l'Etat". Indépendant de l'Etat gaulliste, peut-être, mais solidement lié aux impérialismes américains (l'Europe libre, le monde libre) et anglais.

Informations

La Russie et les "Revanchards Allemands"

Berthold Beitz, directeur de Krupp a fait un voyage de 10 jours en Russie; il a été reçu 2h30 par K. et en a rapporté une première commande d'une usine chimique (6 milliards d'A.F.).

En passant par la Pologne il a examiné, comme émissaire du gouvernement de Bonn, l'intensification des échanges germano-polonais (un accord commercial de 3 ans a été signé entre les deux pays en mars).

"Si l'alliance militaire que De Gaulle a conclu

Avec les revanchards de Bonn était un puissant moyen de s'opposer aux Etats-Unis et de renforcer les positions de la France, ce serait une bonne alliance, il n'y aurait guère de raisons pour que nous, communistes français nous ne soutenions pas la politique extérieure gaulliste ".

(Déclaration de Waldeck Rochet au Comité Central d'Ivry-9 Mai 63).

"L'ouvrier allemand ne veut plus travailler:

(Déclaration des services officiels allemands du travail).

Il travaillerait en moyenne, disent les statistiques, 2015 heures par an, contre 2260 en Hollande, 2230 en Angleterre. L'absentéisme (ce sont les absences) aurait augmenté de 40% depuis 57.

Les "voyous" et le "monde libre":

"UN PARTI: Au risque de perdre notre confort moral, il faut changer d'antième.

"Il n'y a plus de commune mesure entre le déferlement des "copains" et les chahuts ou les bagarres de jadis. Ce n'est pas la vogue d'un rythme ou d'une danse qui est en cause, mais la mentalité d'une génération.

" Les hommes politiques s'essoufflent à former un nouveau parti mais il s'en est créé un au son de la guitare électrique, dans les parties de "flipper" autour des idoles. Il est déjà suffisamment puissant pour couvrir les excès de ses "activistes".

" C'est une minorité direz-vous. Il y a suffisamment de jeunes qui sont très bien."

"LES TERREURS: sûrement. Mais cette majorité va finir par se sentir ridicule de n'être "pas dans le coup".

Comment n'aurait-elle pas cette impression s'il suffit de se déguiser en cow-boys de music-hall pour jouer impunément les terreurs sur les places et sur les plages?

" Aussi bien ce n'est pas avec des sermons qu'on peut réagir contre cette marée. C'est en dépouillant ses tristes héros de ses oripeaux: il y a des lois, une police et des tribunaux. Il est temps de s'en servir avant que les barbares de la place de la Nation ne saccage l'avenir de la Nation ".

(Paris-Presse- 25/6/63).

et la société "socialiste:

"Trois "voyous" condamnés par un tribunal de l'opinion publique": Moscou: Trois jeunes Moscovites viennent d'être condamnés par une assemblée publique d'habitants de Moscou à être expulsés de la ville et à passer cinq ans "dans des localités spécialement désignées " où ils seront "obligatoirement soumis à un travail physique" annonce la Komsomolskaya Pravda.

"Ils ont été jugés par un tribunal " de l'opinion publique" qui a réuni plusieurs centaines de personnes sur les courts de tennis du stade Lénine. La Komsomolskaya Pravda en approuvent chaleureusement leur condamnation n'en dénonce pas moins la négligence de leurs parents et de certains de leurs professeurs". (Le Monde 2-3 Juin 1963).

Mêmes sociétés, mêmes morales:

Week-End, film danois, a été refusé au Festival de Berlin, et interdit en Pologne et en France:

"Avec réalisme, ils nous présentent de jeunes couples (les adolescents des surprises-parties d'hier) que le mariage et les responsabilités sociales n'ont pas mûris et que les fins de semaine réunissent maintenant dans ces petites maisons de bois comme il en existe par centaines au bord de la Baltique lestés de leurs déceptions, de leur solitude, de leur soif d'évasion. Mais si minutieuse, directe qu'elle soit, cette peinture est traitée avec tact. Jamais les scènes les plus osées ne frisent le graveleux; est-ce l'âge des protagonistes qui a effaré les censeurs? (On pardonne encore à la jeunesse, parce qu'il faut qu'elle se passe" mais solidarité ou politique, on préfère jeter le marteau de Noé sur les excès de ses aînés. "Est-ce le fait que les deux héros les plus "condamnables" du groupe appartiennent au corps enseignant? Ou le fait que les enfants sont presque constamment mêlés aux "jeux" de ces adultes désaxés sur lesquels pèsent des regards de juges? (Le Monde 27/6/63).

oooooooo

REUNIONS

REUNION INTER-ENTREPRISE- 22 Juin 1963- Paris

7 présents- 4 excusés.

Assurances- Jeumont- Métallos- P et T.

Les informations échangées figurent dans la rubrique

"Les travailleurs en France".

Finances

Rece tt es

Dépenses:

Report de Mai	123.91	Bulletin Juin	89.77
Abornements	40.50		
Soutien (Mai 63)	78.-		
Soutien (Juin 63)	103.-		
	<u>345.41</u>		89.77

En caisse au 28/6/63 : 255.64

oooooooo

mobilisation

dans les entreprises.

Le pouvoir laisse actuellement se développer avec complaisance une campagne pour l'objection de conscience. Campagne qui enfonce un peu les portes qui ne demandent qu'à s'ouvrir car au temps de la guerre atomique affaire de spécialistes, on n'a plus besoin de troupes, ni du service militaire obligatoire.

Chacun se berce avec les vieux schémas sans s'apercevoir qu'ils servent maintenant de couverture à la mise en place par le pouvoir d'un appareil totalement différent de l'ancien mais qui accroît, par d'autres voies, l'emprise des militaires sur la vie de chacun et sur la société.

D'un côté, l'armée de métier traditionnelle subit une mutation; il s'agit de former des spécialistes, c'est-à-dire des techniciens sur lesquels n'importe quel pouvoir aura autorité et confiance absolues: la création d'une école de techniciens militaires à Issoire et d'une école de sous-officiers à Saint Maixent sont des étapes dans la formation de ce nouveau "corps militaire" dont le poids risque d'être grand dans notre société, parce qu'il s'agira de techniciens ayant une mentalité différente et parce qu'ils détiendront seuls des armes puissantes et efficaces (l'armée étant par vocation autant à usage intérieur qu'extérieur).

L'Etat capitaliste récupère d'un autre côté ce qu'il abandonne de l'autre. Le service civil des objecteurs de conscience... l'état l'organise volontiers parce qu'il a besoin non de main d'oeuvre pour tuer individuellement, mais de la main d'oeuvre pour fabriquer les instruments pour tuer collectivement (instruments dont se serviront les spécialistes dont nous avons parlé).

Un décret qui doit bientôt être publié fixera au 1^o janvier 1964 l'entrée en vigueur du "service national" auquel seront assujettis tous les citoyens français de 18 à 60 ans: il comprendra d'une part le service militaire (5 ans de service actif, 12 de réserve; d'autre part le service de défense destiné à satisfaire les "besoins de la défense en personnel non militaire ".

Au cours des prochains mois, toutes les entreprises françaises vont être pourvues d'une affectation collective de défense pour tous les personnels qu'elles emploient avec obligation pour ces personnels de faire connaître à leurs employeurs tout changement intervenant dans leur situation: cette obligation va entraîner pour les entreprises l'obligation de tenir à jour un état de leurs personnels assujettis à affectation, état qui devra être tenu en permanence à la disposition des agents chargés du contrôle des affectations.

Cela signifie en clair, que les militaires sauront, à tout moment, où travaille un salarié, vont pouvoir mettre en fiche l'ensemble des travailleurs, et les suivre dans leurs différents emplois qu'ils occuperont. On laisse à penser ce que signifie pour chacun la mise en place d'un tel appareil. Déjà la Sécurité sociale comportait cet aspect de mise en fiche des individus, préface d'une société concentrationnaire, mais il y avait une certaine séparation des Caisses et de l'Etat qui pouvait paraître une certaine barrière. Maintenant, il suffira de décréter que

"la nation est en danger" pour que la totalité des salariés se trouvent relever totalement de l'autorité militaire et soumis à un contrôle étroit tel qu'il sera impossible pratiquement d'y échapper. Chacun sait que les dossiers de salariés d'un employeur suivent fidèlement la vie et les opinions de chacun: le pouvoir d'investigation et de réunion de tous les dossiers d'employeurs met entre les mains de l'armée- de cette nouvelle armée de spécialistes- une arme redoutable de domination.

LA SECTION SYNDICALE d'ENTREPRISE:

La plate-forme présente d'agitation politique des syndicats (et des partis dont ils dépendent) porte essentiellement sur ce que l'on désigne, selon les moments par "droit syndical", "libertés syndicales" "reconnaissance de la section syndicale d'entreprise".

A en croire les chroniques "sociales" des journaux, les récits des luttes (versions syndicales) les travailleurs se battent pour "les droits syndicaux". C'est l'amalgame habituel; des mouvements pour les salaires doivent être orientés en mouvements de défense du syndicat ou d'attaque-, à l'encontre du régime politique actuel (le gaullisme) qui n'a pas l'heur de plaire à tous nos "défenseurs patentés de la classe ouvrière" uniquement parce qu'il ne fait pas la politique pro-américaine ou pro-russe, qui est la motivation profonde des attitudes "revendicatives" des directions syndicales.

Il en est ainsi du conflit NEYRPIC à Grenoble, de celui de SUD-AVIATION etc... A dire vrai les syndicats sont bien ennuyés: il y a une évolution des structures économiques qui les pousse à s'insérer beaucoup plus, à s'engager à prendre ouvertement leur rôle d'intermédiaires entre les dirigeants et les travailleurs. Le régime gaulliste qui exprime la tendance dynamique du capital français, une fraction du patronat, la technocratie qui est la "classe montante", tous sont prêts à leur reconnaître une place, une fonction dans la société capitaliste moderne, une place qui sous n'importe quel régime (gaulliste, russe ou démocratique (sic) implique un engagement, une intégration pour reprendre un mot à la mode, c'est-à-dire d'une part une participation (modeste) aux décisions, d'autre part une autorité légale sur la masse des travailleurs.

C'est cette autorité légale sur les travailleurs que contient la section syndicale reconnue: les choses en un demi-siècle se sont inversées: d'émanation des travailleurs, la section syndicale devient une création légale. Cela va d'ailleurs beaucoup plus loin. La légalisation de la fonction de délégué du personnel en 36 (qui était déjà une protection du syndicat puisque seuls les organisations syndicales pouvaient présenter des candidats) n'a pas signifié pour autant que les délégués ont cessé d'être mis à la porte lorsqu'ils étaient de trop fidèles serviteurs des travailleurs. Objectivement, seul le délégué respectueux de l'ordre patronal et de l'ordre syndical réussit à se maintenir -indépendamment du rapport de force salariés-patronat- dans une légalité et dans un conformisme qui retourne contre le syndicat et accélère sa propre bureaucratisation, sa propre intégration.

Ainsi en sera-t-il de même de la section syndicale d'entreprise, légale et reconnue: on la présente comme une garantie contre le licenciement des délégués ou militants syndicaux; il n'y en a pas plus qu'auparavant il y en aura encore; un patron qui veut la peau d'un délégué y met le prix; et tel ou tel syndicat n'est pas mécontent souvent de voir tel militant exclu d'une entreprise et "neutralisé". La section syndicale est déjà dans beaucoup d'entreprises, un lieu fermé, isolé des travailleurs où s'élaborent des politiques de clan dans l'entreprise; légalisée, avec des ressources assurées, des moyens de propagande non contestés, elle sera peut-être un instrument docile d'exécution des cadres syndicaux, l'oeil du syndicat dans l'entreprise, cherchant à maintenir - ce qui se dessine déjà - ses prérogatives (et à les accroître) face au patronat face aux salariés, jouant l'un contre l'autre selon les circonstances en vue de ce qui paraît aujourd'hui la finalité du syndicat: partager le pouvoir dans une société capitaliste de type bureaucratique, c'est-à-dire avoir une part de domination sur les travailleurs.

Nous reparlerons de cette question; nous nous bornons à citer ici des textes de différentes sources montrant le rôle revendiqué pour la section syndicale d'entreprise :

Le patronat : déclaration de Demouque - directeur des ciments Lafarge - membre du bureau du CNPF (débat organisé par le journal catholique La Croix):

"Il faut effectivement que nous aboutissions à la reconnaissance de la section syndicale . Je crois à l'avenir de la section syndicale à la condition que la section syndicale soit, elle aussi, un instrument de dialogue car la contestation peut et se doit faire dans le dialogue. Si la section syndicale est un instrument de dialogue et si elle peut être l'instrument de ces étapes que nous avons à franchir ensemble, alors je suis cent fois pour la section syndicale. Mais encore faut-il que la section syndicale soit constituée uniquement de membres du personnel de l'entreprise. C'est une condition essentielle au dialogue ".

Les jeunes patrons (tendance plus dynamique du patronat)

"Les syndicats devraient bénéficier de la même protection que les délégués du personnel et les comités d'entreprise. Ils disposeraient de moyens équivalents : possession d'un local à l'intérieur de l'usine, permission d'afficher convocations, résolutions, ... Vingt heures par mois leur seraient en outre laissées sur leur temps de travail pour mener à bien leur action. Les Jeunes Patrons précisent cependant que les éléments étrangers à l'entreprise ne doivent pas être admis dans l'organisation syndicale intérieure: celle-ci serait créée par accord contractuel ou par convention collective ".

Mendès-France (Cahiers du Centre d'Etudes Socialistes - FSU - Les travailleurs peuvent-ils gérer l'économie?
17 Rue de Chaligny - Paris 12^e)

"Voici donc le plan préparé avec et par les syndicats et ratifié par eux. Première étape.

"Si ensuite d'autres facteurs dans la collectivité, ou dans la Nation, ne respectent pas le Plan, s'ils essaient d'éluder telle ou telle de ses disciplines, les organisations syndicales sont là pour faire respecter ce qui a été convenu et que tout à l'heure on appelait à juste titre un contrat ou un quasi contrat, une convention. Si un groupe patronal ou si l'Etat triche

"ne respecte pas le contrat, la force syndicale, la force ouvrière organisée, sont là pour intervenir, pour résister. Elles disposent de leurs moyens de combat traditionnels, la grève ...etc..

"Par contre, dans la mesure où le Plan est appliqué loyalement par l'Etat et par tous ceux qui doivent y collaborer, le syndicalisme n'est pas dans l'opposition car il a intérêt par hypothèse, à la réussite de la politique entreprise. Seulement pour remplir sa mission de surveillance, de résistance, de combat, mais parfois aussi de soutien du Plan, les syndicats doivent recevoir les moyens nécessaires. C'est dire qu'après avoir participé à l'élaboration du Plan, nous voyons qu'ils doivent être associés au contrôle de son exécution. "Je vais plus loin. Il arrivera dans la pratique que des syndicats, sans prétendre qu'il y a volonté de sabotage ou de fraude dans l'exécution du Plan critiqueront le manque de vigueur ou de volonté, la faiblesse ou l'insuffisance de tel ou tel agent, de tel ou tel secteur de production. Ils seront amenés alors, par la force des choses, à s'intéresser directement à l'exécution du Plan, à agir pour assurer son succès. "

Bloch-Lainé: "Pour une réforme de l'Entreprise"- Seuil - 7f50- p.84)

" L'existence de syndicats forts n'est pas, pour autant contraire aux intérêts bien compris d'employeurs animés d'un esprit nouveau. Penser qu'un syndicalisme divisé ou peu représentatif rend la manoeuvre plus facile à ses interlocuteurs procède d'une vue assez courte. On sait ce qu'il advient des patrons qui encouragent les organisations "jaunés" ou qui profitent d'une conjoncture politique qui leur paraît favorable pour persécuter les autres: aucune opération de ce type n'a jamais réussi à long terme, à moins d'être relayée par la dictature politique, elle-même précaire. Bien que la confédération syndicale la plus nombreuse ait actuellement en France, des liens assez étroits avec le parti communiste, une politique favorable au renforcement du syndicalisme est payante à terme. Elle est, en outre, sans inconvénient immédiat pour les chefs d'entreprise, sûrs d'eux-mêmes qui n'ont pas de pratiques honteuses à cacher ".

"...A l'intérieur de l'entreprise il faut donner aux syndicats les moyens de s'implanter fortement, sans compromettre la liberté individuelle des salariés

...
"En vue des élections et indépendamment d'elles, il convient de donner des facilités aux syndicats pour leur action d'encadrement. Toute section syndicale d'entreprise devrait être "reconnue" par l'employeur, dès lors que le nombre de ses adhérents est au moins égal à 10% du personnel intéressé. Cette reconnaissance implique notamment l'attribution d'un local dans chaque établissement la liberté donnée aux responsables de consacrer un temps suffisant à leur action et de circuler dans les ateliers ou bureaux, une protection efficace contre le licenciement. Ce dernier point est le plus délicat:les garanties dont bénéficient actuellement les délégués du personnel contre les évictions arbitraires ne paraissent pas suffisantes. Les "patrons de combat", quand ils s'y prennent bien réussissent encore à se débarrasser des militants qui les gênent notamment lors des réductions d'effectifs. Il paraît donc nécessaire de renforcer les règles en vigueur ou de veiller plus sévèrement à leur respect. Faudrait-il aller jusqu'à rendre pratiquement impossible le licenciement des responsables des sections syndicales pendant toute la durée de leur mandat? Ou se borner à fixer, en ce qui les concerne, des indemnités beaucoup plus élevées? C'est à voir.

"Deux sortes de mesures sont encore nécessaires pour accroître la force syndicale.

"Les premières concernent la formation des militants et des responsables

"L'Etat et les entreprises doivent la faciliter sans l'annexer ".

"D'autres mesures sont à prendre pour accroître l'aisance et assurer l'indépendance financières des organisations syndicales.

"...

"On a parfois songé au système simplifié que voici. Il s'inspire du système allemand de financement des cultes. Chaque travailleur serait astreint à une cotisation mensuelle semblable à celle qu'il paie à la Sécurité Sociale. Cette cotisation, dont l'employeur doublerait le produit par ses propres versements, serait retenue au moment de la paye et irait à l'organisation syndicale choisie par le cotisant. Si celui-ci refusait d'adhérer à l'un des syndicats existants, il serait tout de même redevable de la cotisation, dont le produit serait alors attribué au comité d'entreprise, pour ses oeuvres. Les prises de position individuelles pourraient rester secrètes, grâce à un procédé de bulletins anonymes analogue à celui des bulletins de vote . Le recouvrement et la répartition des fonds seraient assurés par un comité spécial comprenant: un délégué de l'employeur, un délégué du comité d'entreprise, et un tiers garant; ce dernier pourrait être le commissaire aux comptes, nouvelle manière ".

(Bloch-Lainé est un technocrate de rang élevé qui occupe diverses fonctions de direction d'établissement de crédit (notamment la Caisse des Dépôts) dans les organismes du Plan. C'était un des "sages" choisi par le pouvoir en avril dernier, pour arbitrer la grève des mineurs).

Voici ce que nous écrivions dans ICO (Mars 63 N° 16) sous le titre " Le renforcement des syndicats " :

"SI L'ON VEUT LA PARTICIPATION OUVRIERE DANS LA PREPARATION DU PLAN AU SOMMET, IL FAUT QUE LE DROIT SYNDICAL SOIT RENFORCE DANS L'ENTREPRISE (Descamps secrétaire général CFTC - Le Monde 28/I/63).

"Dans la bouche d'un leader syndical, il faut comprendre la phrase dans le sens: "si l'on veut la participation des syndicats dans la préparation du plan au sommet, il faut que les droits des syndicats soient renforcés dans l'entreprise ".

"Cette phrase est une phrase clé. Elle vaut d'être commentée. Le "on" c'est le pouvoir politique, d'où il résulte que la participation au pouvoir et les droits dans l'entreprise doivent être définis légalement. En d'autres termes, les syndicats revendiquent une participation plus large au pouvoir économique, du haut en bas de l'échelle, de l'entreprise aux instances du plan. Comme ces organismes détiennent réellement le pouvoir économique et social, peu importe qu'ils soient ou non liés à tel ou tel régime: cette forme d'intégration, la seule qui existe en réalité survivra au régime gaulliste, comme elle a survécu à la 4ème République

"Cette revendication du renforcement de la section syndicale s'explique aisément: elle est le complément nécessaire (comme le souligne Descamps) du rôle que le syndicat prétend vouloir jouer dans la société. Il ne peut le jouer que s'il peut dominer les travailleurs en tant qu'organisation dans la cellule de base qu'est la section syndicale. Le syndicat n'est rien qu'un appareil vide sans échelon de base, dans l'entreprise, là où sont vécus les rapports de production. "

correspondance

D'UN CAMARADE DES USA

..." Sur la grève des typos de New-York (I) il n'y avait rien de plus à dire là-dessus, puisque une semaine après avoir repoussé l'accord Wagner les gars l'ont accepté. Si j'avais eu des informations sur les manoeuvres des dirigeants ITU qui permirent que ce dernier vote fut favorable à leur accord, je te l'aurais écrit, mais je n'ai rien su là-dessus. Si tu as besoin d'autres informations sur cette grève, je te signale que le dernier "bulletin des Correcteurs" lui consacrait un long article assez bien documenté.

" Je crois qu'ICO a perdu un peu le côté "confidentiel" qu'il avait au départ lorsqu'il ne donnait presque exclusivement des informations sur les seuls boîtes où nous avons des camarades. J'ai de ce fait pu le passer à deux collègues de mon syndicat qui l'ont apprécié et passer à des français que je ne connais pas. Je considère que le fait qu'un texte puisse être lu avec intérêt par d'autres que les éternels convaincus est vraiment positif. L'idée de reproduire le texte du canard du nord sur la fin de la grève était bonne. "

"Je sais que par la Télé française vous êtes mieux informés que nous des grèves du Kentucky, sur lesquels la presse US est presque totalement muette...

"L'évènement N° I ici, est bien sûr, la tournure prise par la lutte contre la ségrégation et cela ne semble être qu'un début. "

D'UN CAMARADE HOLLANDAIS :

qui critique " ...les thèses qui se trouvent sur le verso de la couverture d'ICO.

" Pour commencer j'observe en général qu'on ne doit pas parler au nom de la classe ouvrière si l'on n'est pas cette classe. La classe ne parlerait pas ainsi. Elle n'a pas le même but que nous. Nous sommes des communistes, des idéalistes, la classe ne l'est pas.

" Dans la thèse deux, on accuse les syndicats de ne pas coordonner nos (?) luttes, mais cela n'est pas et ne peut pas être notre tâche. Peut-être pouvons-nous aider quand la classe coordonne sa lutte. La coordination est imposée par les rapports pendant la lutte.

" Dans la thèse III, on confond de nouveau la tâche de la classe et la nôtre. Nous sommes des groupes isolés et resterons ainsi jusqu'à ce que la lutte se soit développée à un niveau où le but de la classe et le nôtre se coordonnent.

" Dans la thèse V, on dit: " Nous sommes pour tout ce qui peut élargir la lutte et contre tout ce qui tend à l'isoler ". D'abord, je demande: qu'est-ce ce "tout"? Et que faire si les ouvriers veulent isoler leur lutte eux-mêmes. Il y a d'autres assertions auxquelles nous ne pouvons pas souscrire, mais ce n'est pas nécessaire de les citer. Les points critiqués au-dessus suffisent pour montrer que ces thèses sont encore inspirées par la pensée d'une organisation qui devrait faire ce que la classe ne peut pas ".

D'UN CAMARADE BELGE:

Cette lettre fait suite à l'article paru dans le N° 19 d'ICO sur les lois du maintien de l'ordre en Belgique (juin 1963). Ce camarade pense que les organisations peuvent oeuvrer dans la société présente pour remettre la gestion de la société aux travailleurs-le jour venu- C'est un thème que nous reprendrons et critiquerons dans le cadre d'une discussion générale.

"..Il est bien entendu que votre point de vue doit normalement différer de celui de "La Gauche". Ce journal est un organe hebdomadaire de la tendance gauchiste du PSB, mais ses dirigeants ne remettent pas en cause le fondement même du parti politique. Quant à sa position vis-à-vis du syndicat, elle ne conteste pas non plus leur efficacité dans la mesure où celui-ci refuse l'intégration au système capitaliste pur et simple (modèle des syndicats américains et allemands). La critique de "La Gauche" est d'abord une critique interne du PSB, une critique des méthodes stalinienne de l'appareil socialiste qui n'est même plus réformiste au sens où l'on pouvait qualifier, par exemple, Blum et Vandervelde. C'est en cela que la critique de "La Gauche" ne peut pas rejoindre vos positions. Pour "La Gauche", il est possible de faire du socialisme en Europe occidentale, mais quant à faire le Socialisme avec un grand S, cela dépend de trop de facteurs. Ce que le PSB et le syndicat, tendance Major, font en ce moment, c'est de l'intégration, de la collaboration de classes.

"En ce qui concerne plus spécialement les projets, sur le maintien de l'ordre, il est évident que, le moment venu, seuls les comités de grève élus et contrôlés par les travailleurs seront responsables. D'ailleurs ces projets ne changent rien à la détermination de la base: au contraire. Ils démontrent simplement la faiblesse d'une tactique purement défensive. C'est en cela que l'effort de "La Gauche" s'inscrit, à longue échéance, dans la perspective d'ICO, mais on ne peut en demander plus pour l'instant. La tendance de "La Gauche", dans la mesure où elle maintient la confiance de la base et l'écart des pièges stalinien, doit normalement aboutir à la création de conseils ouvriers dans une période analogue à celle des grandes grèves 60-61.

"En ce qui concerne la grève des mineurs, j'ai lu avec intérêt l'article sur la fin de la grève à Lens. Ces événements ne m'étaient pas inconnus, mais la consigne ici, était "la solidarité", la vieille antième. J'ai suggéré à Y. de publier ce papier: il a refusé. Je ne vois pas dans quel journal il serait possible de le faire passer. Ici, on croit au réveil de la classe ouvrière en France, etc... mais je sais bien que la grève des mineurs, de la façon dont elle a été conduite (entraves aux marches sur Paris, etc..) a porté un coup sérieux au moral des ouvriers. Depuis lors, les grèves du secteur nationalisé ont d'ailleurs disparu comme par enchantement... et ne sont pas prêtes de renaître.

A PROPOS DE LA GREVE DES MINEURS

lettre ouverte à un responsable de Force Ouvrière (publiée dans le Combat Syndicaliste du 30/5/63- 39 Rue de la Tour d'Auvergne - Paris).

"Dans le "Monde Libertaire" du mois de mai, j'ai lu un article du camarade Menu au sujet des dernières grèves des mineurs, je me dois de faire une mise au point, que cela lui plaise, ou non.

"Il est inexact, malgré les affirmations de l'auteur, que les manifestations du vendredi 5 avril furent organisées par les membres de l'UNR. Ce sont les mineurs eux-mêmes qui ont exigé le meeting pour obliger le Comité de Grève

" à justifier son attitude en décrétant la reprise du travail, sans consulter la base, conformément aux principes du syndicalisme.

"Quant à la possibilité qui fut laissée à cette dernière de s'exprimer librement, retenons seulement le cas d'un mineur qui essaya de monter à la tribune dont l'accès lui fut interdit.

"Quand il attribue à des provocateurs l'attaque de la veille contre la Maison Syndicale, le siège de la CGT, je ne sais s'il ment sciemment, ou s'il est mal renseigné; mais la réalité est que la majorité de ceux qui allèrent demandeur des explications étaient des syndicalistes adhérents à la CGT.

" Le Comité de Grève veut-il justifier sa trahison vis-à-vis des mineurs en rejetant les torts sur ces derniers? Tout le laisse à supposer...

" Le fait de qualifier de "provocateurs", de "vendus aux Charbonnages de France", et chercher à discréditer ceux qui restent conscients et révolutionnaires en est la preuve flagrante.

" C'est là une erreur grossière de la part du Comité de Grève; elle se retourne contre lui.

" Camarade Menu, quoique n'étant pas moi-même un mineur proprement dit, je travaille à la H.G.D. de Lens, et nous dépendons de la mine. Comme tu peux l'imaginer j'étais présent à la place Cantin le 5 avril, ainsi que la veille dans ce que tu appelles " l'attaque contre la Maison Syndicale"; je veux t'assurer qu'il n'y avait à ma connaissance aucun membre de l'UNR parmi les manifestants. Suis-je donc l'un de ces provocateurs dont tu fais mention dans ton article?

" Tu nous dis que les journalistes étaient au courant de ce qui devait se passer... Que faisait un membre du Comité de Grève dans une D.S. noire de Radio-Luxembourg ou Europe N° I ? C'est là un fait irréfutable. C'est moi-même qui l'ai vu sur la place Cantin le jeudi 4 avril à 19 heures.

" Par ailleurs, un des orateurs nia publiquement avoir signé le protocole d'accord avec la direction... Pourquoi donc donner l'ordre de reprise du travail sans aucune signature d'accord?

" Déjà dans un texte précédent, que la rédaction de "Le Monde Libertaire" n'a pas daigné publier, j'ai donné mon appréciation sur le déroulement de la grève, et le comportement du Comité de Grève en général... je n'y reviendrai pas. Mais si vraiment, tu as l'étoffe d'un libertaire, pourquoi n'essaies-tu pas d'organiser un syndicat vraiment révolutionnaire, comme l'est notre chère C.N.T. ou ce qui serait mieux, ne viens-tu pas t'incorporer dans son sein?

" Notes bien ceci: Je ne suis ni un provocateur ni un fasciste à la solde du Gouvernement; je suis au contraire un militant libertaire qui préférerait encore mieux rester inorganisé plutôt que d'adhérer à des syndicats qui n'obéissent qu'aux fluctuations politiques. Ceci dit, je reste à ta disposition, camarade Menu quand cela t'agréera. "

ooooooo

publications

Tout camarade peut nous adresser ses observations sur les publications citées, sur les critiques que nous en faisons ou sur celles non citées qu'il peut avoir trouvées intéressantes. L'important pour nous est de parvenir à une critique ouverte et franche de ce que nous pouvons lire dans les publications qui s'adressent plus particulièrement aux travailleurs.

BULLETINS d'ENTREPRISE:

- Bulletin Assurances Générales (N° 47 Mars-avril, N° 48 Mai, N° 49 Juin 63)
échos d'entreprise notamment sur la concentration des trois compagnies
d'Assurances Générales en une seule.

- Voix Ouvrières (29 Rue de Chateau-Landon, Paris 10^e)

Les Voix Ouvrières comprennent trois stades de publications. Des bulletins ronéotés, un par entreprise contenant un article commun (de politique générale) et des informations de boîte diffusés clandestinement. La présentation de ces bulletins porte une citation de Marx: "L'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes" et précise qu'il est édité "par des syndicalistes de différentes tendances pour la démocratie ouvrière, l'unité syndicale et l'internationalisme prolétarien". Une partie du contenu de chaque bulletin est repris dans un journal bimensuel imprimé - sous le même nom - Mais la présentation est différente. Alors que dans les bulletins l'accent est mis sur la démocratie ouvrière et l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes, dans le journal l'accent est mis sur l'organisation, en termes non équivoques. La première citation est la dernière phrase du Manifeste du Parti Communiste "Prolétaires de tous les pays, unissez-vous" (Marx et Engels) et le sous titre du journal est "Organe de lutte ouvrière pour une direction révolutionnaire des syndicats et pour la construction d'un parti révolutionnaire prolétarien".

La publication théorique des Voix Ouvrières est "La Lutte de classe" organe de l'Union Communiste Internationaliste (trotskiste). Le N° 67 du 4 juin 63 contient un éditorial sur les péripéties actuelles des partis politiques, des articles sur la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, sur les mouvements des Noirs aux USA et sur un militant trotskiste mexicain, Jaramillo.

On retrouve ainsi à travers les Voix Ouvrières les schémas tactiques traditionnels, les stades inférieurs de contacts avec les travailleurs dissimulant les buts de l'organisation et contenant les termes d'une mystification tout autant traditionnelle. Le bulletin d'entreprise n'est donc pas dans leur conception l'organe d'expression des travailleurs eux-mêmes, mais un des moyens de propagande du parti encore embryonnaire.

REVUES SYNDICALISTES:

- La Révolution Prolétarienne (syndicaliste Révolutionnaire)

(N° 483-mai 63, 14 Rue de Tracy, Paris 2^e)

Unité ou étouffement - La réforme gaulliste de l'enseignement - Faut-il récrire Geminal? La grève des métallos allemands.

Sur les perspectives du syndicalisme en Grèce:

"Le pouvoir actuel pour dominer la situation présente avec son adhésion au Marché Commun, est à la recherche d'une couverture syndicale agréée par l'Occident, et en accord avec le traité de Rome. Ainsi est proposé un projet de loi anti-ouvrier d'intégration à l'Etat des syndicats existants dont voici le résumé:

a) cotisations obligatoires des salariés et distribution des fonds par le ministre du travail aux syndicats pour leur gestion.

b) établissement des contrats collectifs conformes au Marché Commun, ayant une valeur légale par les syndicats agréés par le pouvoir.

c) contrôle par la police des assemblées syndicales pour soutenir les bureaux élus contre toute opposition.

Ce projet de loi n'a pas encore été voté, car il y a une vive réaction chez les ouvriers qui font des grèves de protestations. Il rencontre même une certaine opposition parlementaire et provoque une réaction hostile jusque

chez les amis des ministres.

Si cette loi était votée elle assurerait une vie tranquille aux "fromagistes" éprouvés des syndicats conformistes.

- Sur la bureaucratie syndicale au Brésil :

"Le type de dirigeant syndical est aujourd'hui le "pelego", le bureaucrate d'appareil, conditionné par ses intérêts d'intermédiaire et non par une vocation de militant. L'origine du mot est d'ailleurs significative. Le "pelego" est la couverture que l'on pose sur le dos du cheval pour protéger celui-ci du contact de la selle. Dans la machine syndicale le "pelego" est le fonctionnaire qui assure la liaison entre la masse des salariés et l'administration officielle. Couramment, il est synonyme de gangster au petit pied, ou de débrouillard, en cheville avec les autorités de l'Etat ou les patrons. Par définition, il est inamovible".

"La Révolution Prolétarienne" donne d'excellents renseignements sur le mouvement syndical à l'étranger, mais il semble qu'elle est incapable de tirer des conclusions générales sur les syndicats tels que nous les voyons, ou tels que nous les connaissons. Il semble que les syndicats français se trouvent en dehors de cet ensemble. Est-ce du "daltonisme" nationaliste?

- L'Ecole Emancipée : (tendance syndicaliste révolutionnaire de la Fédération de l'Education Nationale).

(Biscarrat, Institutrice, Le Thor-Vaucluse).

numéro spécial : La Guerre d'Algérie: 1954-1962- Position- Les intellectuels- Les rappelés- Le SNI- Le parti socialiste- la CGT-FO- Le parti communiste- Conclusion.

Beaucoup de détails et de citations dans ces textes, la base d'une documentation sur le sujet. Le sens de l'ensemble est plus une histoire de l'opposition à la guerre d'Algérie. Mais cela reste assez linéaire sous-tendu par l'idée qu'un parti "vraiment révolutionnaire aurait pu jouer un rôle. On retrouve ce thème clairement exprimé dans la conclusion:

" l'absence d'une organisation révolutionnaire amenant les travailleurs français à conjuguer leur lutte avec celle des peuples coloniaux se fait cruellement sentir".

D'où l'accusation de "trahison" des partis et syndicats. L'allusion à la guerre du Rif, où le PC alors "révolutionnaire" eût une attitude d'opposition résolue, amène à poser la question de l'attitude des travailleurs devant les guerres impérialistes. Car la guerre du Rif eut lieu quand même. Et la guerre d'Algérie a eu lieu: il est trop facile de tout expliquer par "s'il y avait eu un parti à la hauteur" et d'avoir espéré qu'une action à l'intérieur des partis et des syndicats forcerait ceux-ci à agir".

(puisque nous parlons de la guerre d'Algérie, signalons une Histoire de la guerre d'Algérie suivi d'une histoire de l'OAS - numéro spécial de La Nef - Julliard - 7f.20 - c'est à peu près uniquement un rappel linéaire des événements - le travail d'analyse global reste à faire).

- Le Combat syndicaliste : (organe de la Confédération Nationale du Travail (C.N.T.F.- 39 Rue de la Tour d'Auvergne-Paris)

Dans presque tous ses numéros, le "Combat syndicaliste" pense que la baisse des prix serait le meilleur moyen pour améliorer les conditions de vie des salariés et il engage la CNT à appuyer le plus possible une action en ce sens.

Nous sommes dans un système où la classe ouvrière (qui représente la majorité des salariés) est dans une position défavorable et on ne voit pas exactement de quelle façon cette classe ouvrière pourrait agir efficacement sur les prix.

La classe ouvrière travaille, sa seule force se trouve dans son travail tant que ce travail est considéré comme une marchandise, elle ne peut agir que sur son seul salaire par pression (de différentes sortes), mais, il n'en est pas de même pour les prix. Contrairement à tout ce que l'on peut dire, il a toujours été constaté qu'en période de baisse de prix le niveau de vie de la classe ouvrière diminuait alors qu'en période de hausse il augmentait, ce qui est d'ailleurs compréhensible. En période de hausse des prix, l'employeur cherche de la main d'oeuvre, il paye pour pouvoir produire et pour profiter d'une période faste, les mouvements de grève sont souvent "victorieux" et les hausses de salaires accordées sans trop de difficulté. Tout salarié sait qu'en période de baisse des prix, il faut se plier, il faut se contenter de qu'il y a, une réserve de main d'oeuvre agit sur cette marchandise en abondance.

Par contre le "Combat syndicaliste" a raison de dire que la grève des mineurs s'est terminée par une défaite. L'augmentation en pourcentage quel qu'en soit le chiffre, ne change absolument rien à la structure de la société. On peut tout juste dire qu'elle élève les salaires à un niveau palier qui sera désormais celui des salariés, les conditions de vie sont maintenues, au mieux légèrement augmentées, mais le fait reste là, il n'y a aucun changement en ce qui concerne les rapports entre les exploités et les exploités, entre les ouvriers et les "cadres", les différences subsistent, le système est maintenu, c'est cela la véritable défaite des grèves que nous connaissons et qui se terminent toutes par une augmentation au pourcentage. Les ouvriers sur ce plan apparaissent conservateurs, ils admettent dans leur grande majorité cette hiérarchie et ces rapports entre les classes puisqu'à notre connaissance, il n'y a que rarement d'autres propositions. Certains (syndicats ou autres) ont proposé des augmentations non hiérarchisées mais, en définitive, à la longue, ces augmentations se transforment en pourcentage. Il faut combattre ces hiérarchies qui n'ont aucune base (examens, concours, emplois, connaissances diverses) qui ont toujours permis de dominer la classe ouvrière. Cette dernière a-t-elle vraiment l'intention de lutter contre cette société qui l'exploite !

-L'anarcho-Syndicaliste: N° 29-Février 63 (Maillard-3 Rue du Poitou-Nantes)

La situation Internationale: c'est un essai de replacer la politique intérieure française dans un cadre international. Beaucoup de choses justes. Mais aussi des exagérations du genre: "la logique du protectionnisme gaulliste implique une radicalisation draconienne de cette planification soumettant les capitalistes nationaux eux-mêmes au diktat d'un Etat de type hitlérien". Pourquoi aussi l'article s'arrête-t-il brusquement alors qu'il aborde la question du soutien des impérialismes par les syndicats. Cela aurait pourtant valu une bonne page de commentaires. On ne voit pas en quoi d'ailleurs, la soumission à un impérialisme (américain et anglais pour FO via la CIL) peut "améliorer le climat dans lequel les syndicalistes révolutionnaires mènent campagne contre l'intégration". En réalité c'est une forme d'intégration contre une autre forme d'intégration. Il faut conserver de drôles d'oeillères syndicalistes pour ne pas voir que la lutte de classe est ailleurs.

N° 31- 30 avril 63-

Après la grève -Revue de presse- articles sur l'intégration des syndicats.

- Publications de critique politique:

Le Courrier Marxiste: (bulletin d'études et d'informations- N° 17- 1° Juin 63
Bayvet- 4 Square A. Bartholomé-Paris 15è).

sommaire: A propos du parti révolutionnaire. Où va le capitalisme américain.

Ce premier article reprend d'une manière beaucoup plus nette les positions que nous avons critiquées à propos du N° 16 de ce bulletin sur l'action dans les syndicats. Le texte est un mélange d'observations assez justes (par exemple sur l'évolution du capitalisme) et de notions affirmées et non définies. Qu'est-ce qu'un "parti révolutionnaire" "un parti authentiquement marxiste", des "organisations essentiellement prolétariennes", le "parti révolutionnaire indispensable". De la constatation, "il apparaît improbable que les mois qui viennent voient la constitution du parti révolutionnaire indispensable " on peut déduire que ces camarades sont des sages qui attendent le moment propice pour fonder "le" parti "sans lequel rien n'est possible", c'est-à-dire le parti qu'attend le prolétariat pour faire sa révolution (Pourtant, historiquement quand les travailleurs ont tenté de faire leur révolution ils n'ont pas constitué des partis, mais des conseils ouvriers...) En attendant, disent ces camarades, regroupons nous "en minorités syndicales ayant une plate-forme commune " (les anarcho-syndicalistes de l'Union anarcho-syndicaliste disent la même chose). On retrouve ici un langage traditionnel: "lutter à l'intérieur des syndicats pour en modifier l'orientation" et dépêchons-nous car "l'évolution du système va réduire dans les mois qui viennent les possibilités d'actions des centrales syndicales... Certaines organisations syndicales seront intégrées, d'autres sauveront l'honneur, mais derrière une opposition verbale, se retrouveront en fait les chiens de garde de l'ordre établi. A ce moment les noyaux minoritaires auront toutes les chances"... Bien sûr; nous nous demandons simplement si ces camarades connaissent bien l'histoire des minorités syndicales depuis 50 ans, lors des périodes cruciales du mouvement ouvrier. Savent-ils ce que signifie mener une bataille d'opposition dans une entreprise. Nous ne le pensons pas car ils auraient d'autres idées sur l'issue et le sens des batailles qu'on peut mener à l'intérieur du syndicat.

Faute de place nous ne pouvons que citer les publications ci-après - nous reparlerons de certaines dans un prochain numéro.

- Le Monde Libertaire: (organe de la Fédération Anarchiste- 3 Rue Ternaux-Paris)
N° 91-Juin 63
- Action civique non violente (N° 17 Mai 63- Fougereon-106 Rue Sadi-Carnot-Vanves)
- Direct Action: (en anglais- Juin 63- Christopher- 34 Cumberland Road E 17 Londres)
- C.A.R.E. Bulletin d'information (Comité d'Aide à La Résistance Espagnole-
N° 5- 25 Avril 63- Colette Audry- 20 Rue du Ranelagh- Paris)
- Le Danger radiologique: périodique trimestriel d'information, traite du danger des radiations médicales causées non seulement par les thérapeutiques mais également par les examens dits de dépistage. "L'Association contre le danger Radiologique" fondée en 1962 a réuni son Assemblée Générale constitutive le 8 mars 1963. Ses statuts sont déposés en Préfecture. Elle lutte contre ces dangers et publie des bulletins intérieurs réservés à ses adhérents. (Jean Pignero- Crisenoy - S.&M.)
- Front Noir: N° 1-Juin 63- Janover-Poste restante N° 30-Paris-
- Pouvoir Ouvrier: N° 51 Mai 63- 22 Rue Bellan- Paris 2ème.

Ce que nous sommes, ce que nous voulons.

Le but de notre regroupement est de réunir des travailleurs qui n'ont plus confiance dans les organisations traditionnelles de la classe ouvrière, partis ou syndicats.

Les expériences que nous avons faites nous ont montré que les syndicats actuels sont des éléments de stabilisation et de conservation du régime d'exploitation. Ils servent d'intermédiaires sur le marché du travail, et utilisent nos luttes pour des buts politiques et non pour les épauler et les coordonner.

C'est pourquoi nous pensons que c'est à nous-mêmes de défendre nos intérêts et de lutter pour notre émancipation. Mais nous savons que nous ne pouvons le faire d'une façon efficace en restant isolés. Aussi cherchons-nous à créer des liaisons effectives directes entre les travailleurs, syndiqués ou non, de différentes usines, entreprises ou bureaux. Ceci nous permet de nous informer mutuellement de ce qui se passe dans nos milieux de travail, de dénoncer les manœuvres syndicales, de discuter de nos revendications, de nous apporter une aide réciproque.

Cela nous mène, à travers les problèmes actuels, à mettre en cause le régime et à discuter les problèmes généraux, tels que la propriété capitaliste, la guerre, ou le racisme. Chacun expose librement son point de vue, et reste entièrement libre de l'action qu'il mène dans sa propre entreprise.

Dans les luttes nous intervenons pour que les mouvements soient unitaires, et pour cela, nous préconisons la mise sur pied de comités associant de façon active le plus grand nombre de travailleurs, nous préconisons des revendications non hiérarchisées, et non catégorielles, capables de faire l'unanimité des intéressés. Nous sommes pour tout ce qui peut élargir la lutte et contre tout ce qui tend à l'isoler. Nous considérons que ces luttes ne sont qu'une étape sur le chemin qui conduit vers la gestion des entreprises, et de la société, par les travailleurs eux-mêmes.

informations correspondance ouvrières

(Regroupement Inter Entreprise)

Correspondance : P. BLACHIER, 13 bis Rue Labois-Rouillon - PARIS-19°

Abonnement : Un an - 10 numéros : 2,50 NF

Versements : LEGRIS, c. c. p. 4560-49 PARIS

RONEOTE à l'adresse ci-dessus

Le Gérant : P. BLACHIER